

222

Famille  
Fetta  
de Pignerol?  
Supplément N. 48, cf p. 215

Michele Fetta, de Pignerol, se réfugiait à Genève en 1567. Est-ce le même qui on trouve à Génosse dès 1549? Dans ce cas, il aurait quitté son pays l'année où de grosses menaces étaient faites aux Vaudois, à l'occasion du passage de l'armée du duc d'Albe, allant dompter les Flandres. Le mariage s'était dissipé, Philippe II ayant refusé que son détourne ses troupes de leur but principal. Michel sera alors retourné en Piémont. Ne possédant plus rien à Pignerol, où d'ailleurs Birago ne supportait pas les réformes, il aura été se fixer à Génosse.

Jacques, le père de celui qui vint à Génosse, mourut avant 1610. C'est tout ce que je sais de lui.

Michel ouvrit à Génosse une hôtellerie, et les comptes communautés nous le montrent logeant des personnages de passage, d'ordre supérieur. Ainsi, en janvier ou février 1572, on lui rembourse ce qu'il a dépensé "per disnar di Francesco Franchino di Cavour." À la fin de 1573 on rend "al Comend. Michele Fetta, hospite di Génosse, le spese del maestro di scola affermato mandato dal Governo, con dire che avea obbligo alla comunità se accettava detto maestro."

Le 9 janvier 1593, pendant l'occupation de Brignières et Cavour par les soldats de Besdignières, M<sup>r</sup> Michele Fetta dépense six florents "per cibarie dei due commissari venuti per li pionieri ch'era la valle tenuta mandar a Cavour, e non vi erano andati."

On trouve encore Michel à Génosse en juillet 1596.

Ce bourgeois avait beaucoup souffert de la guerre et de la peste. D'ailleurs, après le départ de Besdignières, les catholiques, irrités de la liberté de religion qu'il avait maintenue, avaient accusé les Vaudois de connivence avec les français. L'âge aidant, ces considérations semblent l'avoir induit à quitter ce milieu

773

fana Sigure, peut-être à la même époque où son gendre Bertramo en partit pour se rendre à Molines.

Le fait est qu'en 1610-1611 M<sup>r</sup> Michele Tetta fu Giacomo est nommé parmi les « Anciani e Diaconi della chiesa della religione della Torre » et il est, avec un collègue, chargé de recevoir un legs pieux.

Il est encore nommé en septembre 1612 comme « M<sup>r</sup> Michele Tetta di Luserna habitante alla Torre ». Il mourut cependant avant le 4 mai 1613.

J'ignore le nom de sa première femme, qui fut la mère de ses enfants. En mourant, il laissait veuve mad<sup>e</sup> Gabriella figlia del fu Michele Collombert, di Cossiglio, habitante alla Torre, riformata. » étant malade, elle dicta son testament le 7 aout 1613, laissant plusieurs legs et nommant héritiers universels « M<sup>r</sup> Giuseppe Tetta, figlio del fu M<sup>r</sup> Michele suo marito, di Luserna, con carico di egualarsi con M<sup>r</sup> Bartolomeo suo fratello, el dro figlio fu d<sup>e</sup> Michele.

Le 3 janvier 1615, à la tour, dans la maison des hoirs face M<sup>r</sup> Michel Tetta, elle ajouta un codicille, où elle mentionne ses raisons d'elles, s'élevant à 1600 florins, elle changea quelques legs « e conferma heredi universali i nob. M<sup>r</sup> Giuseppe e M<sup>r</sup> Bartolomeo Tetta. »

ni une fois ni l'autre elle ne mentionne la fille de son mari, qui s'était probablement déjà mariée avant que sa belle-mère entrât dans la maison.

Gabrielle mourut la même année, et le 6 juillet, Joseph, aussi au nom de son père, payait un legs « della fu mad<sup>e</sup> Gabriella viva del loro padre, madre regna d'essi fratelli. »

Il Co. Bartolomeo, de la tour, n'est plus nommé après le 15 décembre 1616.

Joseph semble être resté à Luserna, où, le 2 juillet 1612, il est parlé de la « sala di M<sup>r</sup> Giuseppe Tetta, casa Tetta, ruota della Riva. »

En 1615, il était sergent de la milice de Luserna.

Il fut jusqu'en 1619 au service, avec sa sœur, du fils de celle-ci, François Bertramo.

Il le trouve encore mentionné, le 21 décembre 1620, où il reçoit une somme due par la commune d'Ingrégny au pasteur André Chanforan.

La maison de Luserna, à la Ruota Dritta, appartenait en 1655 à Donnau, qui dut la vendre au Patrimoine Ducal, le Traité de Pignerol ayant exclu les Vandois du bailliage de Luserna. Tetta mourut en tous cas avant 1657<sup>1/3</sup>/8

Catherine et ses cotiseurs cessèrent, le 12 août 1619, la tutelle de son fils François.

On a vu que son mariage avec G. Antonio Bertramo remonte au moins à l'année 1584. Elle en eut dix fils et une fille : Joseph, François et Marie et resta veuve en 1615.

La cessation de la tutelle est la dernière mention que j'ai d'elle. Elle mourut avant le 2 juin 1622, date à laquelle son fils François, revenu de France pour s'informer de l'héritage, le trouve si gravé de dettes qu'il y renonce. Par contre, il céda à son frère pour 600 florins « le sue ragioni sull'eredità della loro madre fu Catterina.

